



TEP

BPJEPS AF

Activités de la
Forme

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES

Session 2024 / 2025

LES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « **éducateur sportif** », spécialité « **Activités de la Forme** », du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

LE CANDIDAT DOIT AVOIR :



Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant d'au moins d'un an de la mention ou du certificat complémentaire visé.

PAGE 5



Une **photocopie (recto-verso)** de la **carte d'identité** en cours de validité pour la constitution du dossier et la présentation de l'originale lors du passage aux tests



La **fiche d'inscription complétée avec photo d'identité**

PAGE 3



40€ ou 80€ en espèce ou par chèque à l'ordre de **COTENTIN SPORTS FORMATIONS**

Arrêté du 4 avril 2018 - annexe IV

ÊTRE CAPABLE DE RÉALISER LES TROIS TESTS SUIVANTS :

TEST 1

TEST NAVETTE « LUC LEGER »

Palier 9 pour les hommes / Palier 7 pour les femmes

TEST 2

COURS COLLECTIFS

Option CC

TEST 3

HALTÉROPHILIE / MUSCULATION

Option HM

La validité des TEP est nationale et d'une durée illimitée.

Pour plus d'informations sur ces deux épreuves, vous pouvez consulter le site internet de la formation :

 **PAGE TEP APT**

Le descriptif complet des trois tests ci-dessus peut être consulté sur l'annexe IV de l'arrêté du 4 avril 2018 portant création de la mention « Activités Physiques pour Tous » du Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport ».

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

1 SEMAINE AVANT LA DATE DE PASSAGE

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

MINIMUM 5 INSCRITS / SESSION

MAXIMUM 30 INSCRITS / SESSION

TARIF DE 40€ + 40€ POUR LA DOUBLE OPTION

LES CONTACTS



Pauline FOURNIER

Coordinatrice pédagogique

 pauline.fournier@cotentinsportsformations.fr

 07 83 09 08 66



Marie LE MOGNE

Assistante administrative

 contact@cotentinsportsformations.fr

 09 74 98 71 22

FICHE D'INSCRIPTION

Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

DIPLÔME : BPJEPS

SPÉCIALITÉ : Activités de la Forme

40€ - LUC LÉGER + COURS CO

40€ - LUC LÉGER + HM

80€ - LUC LÉGER + COURS CO + HALTÉRO / MUSCU

INFORMATIONS DU CANDIDAT : *Obligatoire

NOM D'USAGE* :

NOM DE NAISSANCE* :

Prénom* :

Genre* : Homme Femme

Date de naissance* :

Lieu de naissance* :

Département de naissance* :

Nationalité* :

Adresse postale complète* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone* :

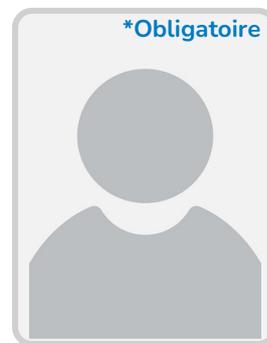
Adresse e-mail* :

Contact en cas d'urgence : NOM et Prénom* :

Téléphone* : Lien de parenté* :

Accord sur l'utilisation des données : Je suis d'accord et j'accepte

L'utilisation des données personnelles est obligatoire pour l'inscription des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation. Ces données nous permettent de traiter vos informations, de vous inscrire sur les déclarations de résultat et de générer des documents. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles : www.cotentinsportsformations.fr/utilisation-donnees/



ENGAGEMENT

Je souhaite m'inscrire au TEP du diplôme « **BPJEPS** » mention « **Éducateur Sportif** », spécialité « **Activités de la Forme** » pour la session de :

Samedi 30 mars 2024

Samedi 15 juin 2024

Samedi 6 juillet 2024

Samedi 7 septembre 2024

Une convocation vous sera adressée ultérieurement par mail

Fait le :

À :

SIGNATURE :

COMMENT RENDRE LE DOSSIER ?

Le dossier d'inscription au TEP est à retourner par courrier postal ou par e-mail à :

 **COURRIER POSTAL**

COTENTIN SPORTS FORMATIONS
125 Rue Baptiste Marcet,
Cherbourg-En-Cotentin 50110, France

 **E-MAIL**

contact@cotentinsportsformations.fr



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE
SERA PAS CONSIDÉRÉ ET TRAITÉ.**

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de au moins d'un an à la date d'entrée en formation

Je soussigné(e) docteur en médecine, certifie avoir
examiné ce jour, monsieur / madame
et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication à :



La pratique et à l'enseignement des Activités de la Forme

AF



La pratique des examens des Tests d'Exigences Préalables

TEP

Fait le :

À :

CACHET DU MÉDECIN

SIGNATURE DU MÉDECIN

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRAJES de son lieu de résidence.